

## **NOUS RECHERCHONS ACTIVEMENT UN ASSISTANT GESTION DU PATRIMOINE H/F**

### **Votre Mission :**

- Actualiser les différents tableaux de bord internes liés à la gestion de patrimoine : acquisitions/cessions, état locatifs, fiches commercialisations, etc.
- Suivre les livrables transmis par l'Administrateur de biens, patrimoine, locatif, impayés
- Actualiser le tableau des procédures judiciaires en cours
- Faire un état des lieux statistiques du patrimoine sous gestion
- Consolider les bases de données existantes en intégrant les flux entrants/sortant : réaliser un état des stocks prenant en compte la typologie, l'occupation, le mode de gestion, la durée de portage et l'ensemble des caractéristiques propres à la gestion.
- Accompagner les gestionnaires référents dans ses activités quotidiennes

### **Ce Que Nous Recherchons :**

- M2 en immobilier, en ingénierie immobilière, IMPI, management de l'immobilier
- Ecoles ou formations spécialisées en immobilier
- Licence professionnelle en immobilier
- Esprit de synthèse, goût des chiffres
- Maîtrise des outils bureautiques

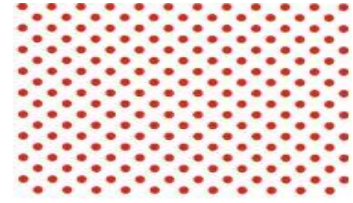
### **Ce Que Nous Offrons :**

- Poste en apprentissage d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 – basé à Versailles
- Rémunération selon la grille
- Une clé distributeur (3 boissons offertes par jour)
- Carte repas d'une valeur de 10,50 € par unité
- La prise en charge à 75 % de vos frais de transport en commun / Plan de mobilité durable

### **Où Postuler :**

[recrutement@epfif.fr](mailto:recrutement@epfif.fr)





## Qui sommes-nous ?

Créé en 2006, L'EPF Ile-de-France est un Etablissement public de l'État, né de la fusion des EPF départementaux franciliens. Opérateur public foncier des collectivités franciliennes, il contribue au développement de l'offre de logements (y compris des logements locatifs sociaux) et au soutien du développement économique, par la production de foncier constructible.

L'intervention de l'EPF Ile-de-France se découpe en quatre étapes successives, qui consistent à signer une convention d'intervention foncière, mener les acquisitions, assurer le portage et dans le même temps d'engager les études préalables, requalifier le site (opérations de dépollution et démolition) et céder les emprises foncières à l'opérateur désigné pour permettre le lancement du projet.

L'EPF Ile-de-France a pour objectifs de débloquer du foncier constructible, accompagner les Maires bâtisseurs, favoriser la production de logements et réguler les prix du foncier.

Depuis le vote de la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR), avec la création d'Opérations de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) et en ouvrant la possibilité pour les cas les plus complexes de déclarer d'Intérêt National certaines de ces opérations (ORCOD-IN), l'EPFIF se voit confier de nouvelles missions dans le domaine de la requalification des copropriétés dégradées.

Les ORCOD s'inscrivent dans le cadre d'un projet urbain et social visant à lutter contre l'indignité et la dégradation d'immeubles en copropriété. Ce nouveau cadre d'intervention doit permettre de mieux coordonner l'intervention publique sur les différents facteurs de dégradation des copropriétés, de la réhabilitation du bâti, au portage immobilier, en passant par des actions d'aménagement ou de lutte contre l'habitat indigne.

